



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030127

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10604
N/REF : 2/03/2025 0H46 C:022098 I:33352
V/REF : CONTRAT CITYA ASSISTANCE

CITYA CONFLUENCE

**5 COURS BAYARD
69002 LYON**

IMMEUBLE : CITYA
5 COURS BAYARD
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

Référence Marché: CITYA 24/7

LOCALISATION : COPROPRIETES : 176 LOTS
GPE - 18 RUE DES HALLES A ST GENIS LAVAL - 11 LOTS
GPE - ORIZON CRÉZIEU LA VARENNE - 51 LOTS
GPE - 54 RUE CREUZE A VILLEURBANNE - 7 LOTS
GPE 0031 - PIERRE & MARIE CURIE A LYON 8EME - 59 LOTS
GPE 1025 - LE RICHELIEU A VILLEURBANNE - 48 LOTS

MOTIF : REDEVANCE DU 1ER TRIMESTRE
Donneur d'ordre : M. S. RASSAT

CONTRAT DE GESTION TECHNIQUE DES APPELS TELEPHONIQUE EN DEHORS
DES HEURES D'OUVERTURES DES BUREAUX DU GESTIONNAIRE 24H/24-7J/7.

FACTURATION : la redevance sera facturée par quart en Janvier, Avril,
Juillet, Octobre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2024

Prix de base du contrat : 1,50

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2015 Valeur : 115,8
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030127

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,25	Redevance/176 lots/an Appels URGENCE	24H/24	306,24	76,56
TOTAL H.T.				76,56
T.V.A. a 20,00%				15,31
TOTAL T.T.C.En EURO				91,87

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.